

(11 0.)

**SÉNAT DE BELGIQUE.**

---

SESSION DE 1888-1889.

---

**Projet de Loi contenant le Budget des Dotations  
pour l'exercice 1889.**

*(Voir les nos 100, III, session de 1887-1888, et 20, session de 1888-1889,  
de la Chambre des Représentants.)*

---

**LÉOPOLD II, ROI DES BELGES,**

*A tous présents et à venir, Salut.*

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget des Dotations est fixé, pour l'exercice 1889, à la somme de quatre millions sept cent quarante mille sept cent cinquante-deux francs (4,740,752 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Bruxelles, le 7 décembre 1888.

*Les Secrétaires,*  
L. DE SADELEER,  
ANSPACH-PUISSANT.

*Le Président de la Chambre  
des Représentants,*  
P. TACK.

## BUDGET DES DOTATIONS POUR L'EXERCICE 1889.

ARTICLES	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre
<b>CHAPITRE I.</b>			
1	Liste civile (fixée en vertu de l'art. 77 de la Constitution, par la loi du 25 décembre 1865) . . . . .	5,300,000 »	5,500,000 »
2	Dotation de S. A. R. le Comte de Flandre . . . . .	200,000 »	
<b>CHAPITRE II.</b>			
5	Sénat . . . . .	105,000 »	105,000 »
<b>CHAPITRE III.</b>			
4	Chambre des Représentants . . . . .	903,952 »	903,952 »
<b>CHAPITRE IV.</b>			
<b>COUR DES COMPTES.</b>			
5	Traitement des membres de la Cour . . . . .	70,750 »	251,800 »
6	— du personnel des bureaux . . . . .	158,850 »	
7	Matériel et dépenses diverses . . . . .	20,000 »	
8	Premier terme des pensions à accorder éventuellement . . . . .	1,200 »	
9	Secours à des employés, veuves et familles d'employés et gens de peine, qui, n'ayant pas de droits à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours à raison de leur position malheureuse . . . . .	1,000 »	
<b>TOTAL DU BUDGET DES DOTATIONS. . . fr.</b>			<b>4,740,752 »</b>